

**MAIRIE DE LE BIOT**  
**COMPTE RENDU**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2010**  
**Convocations du 09 Décembre**

**Présents :** Henri- Victor TOURNIER, Nathalie MORAND, Philippe BOTU, Sébastien CETTOUR – CAVE , Frédéric RENEVIER , Gérard THILLIER

**Excusés :** MORAND Yann ( pouvoir à MM. Le Maire) , Gilbert ADAMEC , Yvette GUILLEREY, Karine ROSSET,

**Secrétaire de séance :** Nathalie MORAND

\*\*\*\*\*

**Préambule :** Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour rajouter 4 points à l'ordre du jour :

- DON BOSCO : Validation des honoraires de l'architecte après négociation.
- Vente de la parcelle communale C 2059 0 La ZA La Vignette
- Extension des horaires de garderie après l'école jusqu'à 18 h 30
- Mise en place d'un échéancier mensuel pour paiement des factures d'eau.

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents pour débattre de ces questions.**

**1 / ASSAINISSEMENT :**

**STEP DE COUVALOUP :**

Hors d'eau fin Décembre 2009

Hors d'air fin Janvier 2010-

L'isolation extérieure est en cours

Cloisons intérieures : tracées.

Electrification de La STEP : se fera sous l'égide du SELEQ 74 . Les travaux ont été attribués à la société SIPE qui se coordonnera avec l'entreprise GIROD Frères en charge du terrassement

**STEP DU PONT DE GYS**

Prête à être mise sous tension : intervention EDF prévue dans les prochains jours.

**RESEAUX**

Après la réalisation en 2009 des deux antennes ( Chef lieu à STEP et Martelet à STEP) une nouvelle tranche de réseaux est prévue : Gys , ZA La Vignette, et Antenne secondaire de Richebourg . Ces travaux concernent le réseau d'eaux usées, mais aussi l'eau potable :

- la réfection du réseau d'eau potable de Gys ( diamètre 60 mn au lieu de 100 mn règlementaire) qui pourrait être réalisé en tranchée commune avec l'assainissement

La descente Gys / Pt de Gys ( diamètre actuel 40 mn , donc insuffisant également ). Le dossier de demande de subvention a été déposé fin 2009 au Syndicat Mixte Départemental d'Eau et D'Assainissement. ( montant prévisionnel de travaux : 1 500 000 €)

Réponse : après la réunion du 05 Février 2010.

## **2 / PONT DE GYS**

- Livraison prévue pour Mars 2010
- L'Office Public de L'Habitat informera la Mairie de la Date de la commission d'attribution des logements.
- De nombreuses demandes ont déjà été enregistrées ( familles ou jeunes couples).
- Suite à la démolition du petit chalet , Monsieur le Maire indique qu'un dispositif de

Sécurité sera mis en place pour protéger l'arrêt de bus . Cette question sera débattue lors de la visite de la commission Voirie du Conseil Général le 10 Février 2010.

## **3 / DON BOSCO : BATIMENT**

- Honoraires architecte : après négociation ;l e Conseil Municipal accepte le taux d'honoraires de 13 % proposé par le Cabinet VAGNON sur un montant prévisionnel de travaux de 145 000 € HT ( montant de travaux revu à la baisse).
- Certains lots ( ex démolition , peintures ..) devraient être sortis des marchés de travaux pour être réalisés par les employés communaux. ( ce qui baissera encore le coût).

## **4 : RENTREE SCOLAIRE 2010/ 2011**

D'après les informations de l'Inspection d'Académie à Annecy ( reçues le 26 Janvier en Mairie) , Monsieur L'inspecteur propose la création d'une 3 ème classe pouvant accueillir les enfants de maternelle ( dès 3 ans).

En effet , l'effectif prévu serait de 54 élèves ( sans compter le Pont de Gys)

C'est pourquoi tous les parents désireux d'inscrire leurs enfants dans notre école ( dès 3 ans) doivent se faire connaître en Mairie ( tel 04 50 72 12 06 ) avant le 15 Février 2010.

L'information a été affichée aux panneaux dans le village et dans la presse ( Messenger et Dauphiné).

En ce qui concerne le transport scolaire :

- L'arrêt du Corbier sera remis en service pour la rentrée prochaine
- Des discussions sont en cours avec le Syndicat Intercommunal pour étudier l'opportunité de déléguer le transport scolaire à une société privée

Enfin , et toujours dans la perspective de la création de cette 3 ème classe : il est décidé d'étendre les horaires de garderie péri- scolaire jusqu'à 18 h 30 ( au lieu de 18 h actuellement), pour permettre aux parents de venir chercher leurs enfants plus facilement.

## **5 / VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE C 2059**

Monsieur le Maire lit le courrier de la scierie COFFY- MENOUD qui souhaite acquérir la parcelle communale C 2059 pour les besoins de son entreprise.

Cette parcelle donnant accès sur d'autres parcelles communales à l'arrière de la zone , le Conseil Municipal souhaite garder un passage.

Accord du Conseil Municipal au prix de 15 € / m<sup>2</sup>+ frais de bornage pour partage de la parcelle à la charge de l'acquéreur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour , la séance est levée à 23 h 15

Le Maire

Henri- Victor TOURNIER